BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 973

47 – LOT-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

Ventes et cessions

508 492 386 RCS Agen.
CUISALINE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 4 A, Avenue Belle Colline, 47200 Marmande.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ZY INVEST Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros Siège social : Coumets Haut, 47200 MARMANDE 902 764 844 RCS AGEN ET CUISALINE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros Siège social : 4 A Avenue Belle Colline 47200 MARMANDE 508492386 RCS AGEN AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13 Novembre 2026, La société ZY INVEST, société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est Lieu dit Coumets Haut, 47200 MARMANDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 764 844 RCS AGEN, et la société CUISALINE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 4 A Avenue Belle Colline 47200 MARMANDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508492386 RCS AGEN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ZY INVEST par la société CUISALINE. La société ZY INVEST ferait apport à la société CUISALINE de la totalité de son actif, soit 603 949 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 527 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 600 422 euros. En rémunération de cet apport net, 2 360 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CUISALINE à titre d'augmentation de son capital social de 23 600 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 577 092 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société CUISALINE pour 0,59 actions de la société ZY INVEST. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ZY INVEST depuis le 1er Janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CUISALINE. La société ZY INVEST sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à

l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d’Agen au nom des deux sociétés le 16 Novembre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

